

Enquête Publique

Enquête publique préalable au projet de révision allégée du PLU et la révision du zonage d'assainissement de la commune de Tence

Au terme de l'enquête publique dont l'objet est rappelé ci-dessus, qui s'est déroulée du 10 Octobre au 10 Novembre 2023 sur le territoire de la commune de Tence et dont le siège se situait à la mairie de Tence (43130) et en application de l'article R 123-18 du code de l'environnement,

Je soussigné FAYARD Lucien, désigné commissaire enquêteur le 12/09/2023 dossier N° 23000115/63 par Mme Sylvie BADER-KOZA, présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, procède, en vue de sa communication au pétitionnaire, à la modification du nombre des contributions au registre d'enquête.

Quatre contributions n'ont pas été séparées au comptage du registre, ainsi, il existe une contribution 31 bis, une contribution 32 bis, une contribution 217 bis et une contribution 239 bis.

Ainsi, les observations relevées au cours de l'enquête se déclinent de la sorte :

- 54 entretiens oraux en permanence ;
- 251 remarques écrites ont été apposées dans les registres dont : 191 courriers électroniques à enqueteplutence@ville-tence.fr et 1 pétition de 897 signatures et 3 mails reçus hors délai.

Soit 251 remarques écrites au registre d'enquête

Lucien FAYARD

Commissaire enquêteur



Lucien FAYARD
Commissaire enquêteur

David SALAVE PRADIER
Maire de TENCE



La Séauve sur Semène Le 24/11/2023

Enquête Publique préalable au projet de révision allégée du PLU et la révision du zonage d'assainissement de la commune de Tence

A Monsieur David Salque-Pradier
Maire de TENCE
Place de l'hôtel de ville
43190 TENCE

Objet : demande de délai complémentaire pour remettre le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées y afférant préalable : au projet de révision allégée du PLU et la révision du zonage d'assainissement de la commune de Tence

Monsieur le maire,

Après réflexion, je sollicite un délai complémentaire pour la remise du rapport d'enquête et des conclusions y afférant sur les bases suivantes :

- l'enquête est complexe et nécessite, compte tenu des enjeux, une importante réflexion de ma part.
- le nombre des observations, déposées sur le registre est de 251, dont certaines accompagnées de pièces jointes de plusieurs pages ; par ailleurs j'ai reçu 54 contributions verbales en permanence.
- la préparation, la rédaction du rapport d'enquête et des deux conclusions motivées y afférant, représente un travail très important.

L'article L 123-15 du Code de l'Environnement applicable en l'état, stipule que le délai de remise des documents précisés plus haut est de 30 jours à compter de la fin de la procédure d'enquête publique ; mais dit également à l'alinéa 4 que ce délai peut être "justifié d'un motif pour le dépassement du délai".

C'est pourquoi, je sollicite un report de 15 jours supplémentaires, avec une remise des documents le 22 décembre 2023 au plus tard.

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire concernant cette demande. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Lucien FAYARD
Commissaire enquêteur




David SALQUE PRADIER
Maire de TENCE

